

N° 743

1er Juin 2016
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

« Loi travail » : chacun-e est concerné-e !

Minoritaire, le gouvernement est réduit à utiliser le 49-3 pour faire passer une loi qui menace nos conditions de vie et de travail. *Certaines de ses dispositions concernent plus particulièrement les cadres* : extension des forfaits jours, possibilité par accord d'entreprise d'imposer des clauses de mobilité, de baisser les salaires, ou les indemnités en cas de licenciement abusif...

Cadre, il est parfois difficile de faire grève : au nom du « devoir de loyauté », l'exercice des responsabilités exclurait liberté d'expression et de mobilisation, et puis la charge de travail 2 fois plus importante le lendemain...

Mais alors, qui dira que les cadres au forfait jours travaillent en moyenne 46h30 par semaine ? Que les femmes voient leur carrière stagner ? Que notre travail se vide de son sens, à force de management par les coûts, à mille lieues de notre professionnalisme ? Que nous pouvons être en désaccord avec des choix et pratiques que nous sommes obligé-e-s de porter auprès des autres salarié-e-s ? Exigeons la réduction de notre temps et charge de travail, un droit d'alerte, de refus et d'alternative pour faire primer l'éthique professionnelle, un management alternatif, valorisant l'autonomie et le travail en équipe et gagnons l'égalité professionnelle ! Le projet de Loi est au Sénat pour y être débattu le 13 Juin, avant retour à l'Assemblée fin Juin-début Juillet.

D'ici-là, faisons entendre nos exigences : débattons, manifestons, apportons une aide financière de solidarité à la CGT, *participons à la votation citoyenne* (#VotationTravail) proposée par les militant-e-s CGT : pour dire que notre entreprise est pour le retrait du projet de Loi et pour l'obtention de droits nouveaux en faveur des salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s ! La mobilisation s'amplifie : rejoignons la **manifestation nationale à Paris le 14 juin** !



FLASH CADRES



FLASH CADRES

Branche Poste

La Cour déconne

En 8 mois, c'est le 4ème rapport de la Cour des Comptes qui est publié concernant La Poste ! Après le rapport sur les Activités Sociales, c'est celui sur les activités courrier, puis sur Postimmo (filiale immobilière) et maintenant sur le Réseau ! On peut s'interroger sur l'indépendance et l'objectivité de la Cour des comptes !

Le rapport prône la politique de la rentabilité à tout prix et remet en cause le service public postal avec un réseau trop dense, des coûts structurels importants.

Cet achèvement est une manœuvre anticipée pour le prochain contrat de présence territoriale. L'instauration des recommandations de la Cour serait la casse du service public postal, de l'accessibilité bancaire, des emplois et la suppression des bureaux.

Le code à La Poste

Agréée par l'Etat, La Poste peut désormais recruter, en interne, des examinateurs à l'examen du Code de la route.

Pas de critère précis, n'importe qui peut postuler, cadres y compris. Il suffit d'être assermenté et motivé. Les postiers n'ont-ils rien d'autre à faire ?

Les épreuves se dérouleront en Bureau de Poste ou en salle dédiée, un peu partout sur le territoire. Si les candidats s'inscrivent sur un site dédié, on peut quand même craindre les risques de copinage, surtout dans les territoires où tout le monde se connaît.

Encore un démantèlement des services publics d'Etat au profit d'une activité marchande. 30€ dans la poche de La Poste et demain ? Après le Code de la route, on peut s'attendre à d'autres transferts de services publics vers des sociétés commerciales, payants bien évidemment.

Branche Télécoms

Tous à la cantonche

Après avoir engagé une procédure juridique pour récupérer le budget de la restauration à SCE, la CFE/CGC propose, aux personnels, une consultation portant sur « la légitime question de l'avenir de la restauration collective » (oups !).

Ce questionnaire débute par 7 questions-informations qui mettent en exergue le coût de la restauration collective. Il se poursuit en interrogeant ceux qui ne déjeunent jamais ou occasionnellement à la cantine et en revenant avec insistance sur le montant de la subvention. Le point d'orgue tenant dans la question 15 avec plusieurs choix possibles entre « continuer à avoir une cantine ou des tickets restaurant ou récupérer un budget pour faire autre chose » un miracle budgétaire ! Le titre de la consultation « Que voulez-vous dans votre assiette ? » est alléchant, mais in fine la question serait-elle de conserver ou pas son assiette ?

Charge de travail, un début !

A l'heure où, dans chaque entreprise, le travail est découpé finement, où chaque tâche est pesée et mesurée par le patronat, la direction d'Orange, au prétexte de révolution numérique, décrète nécessaire de négocier un accord sur « la méthodologie sur l'évaluation et l'adaptation de la charge de travail ».

L'on aurait pu s'attendre, dans cette négociation, à aborder de manière concrète les problèmes liés au manque de personnels et aux objectifs. On aurait, aussi, pu discuter du temps de travail et du droit à la déconnexion. In fine, la direction met en place des « groupes d'expression » constitués de salariés qui réguleront la surcharge de travail et en organiseront la distribution.

Une façon de dire aux salariés « faites avec ce que vous avez, organisez- vous et n'oubliez pas de vous culpabiliser si vous n'y arrivez pas » quant aux conséquences sur les objectifs...

Chercheurs, pas pigeons !

L'éducation nationale en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche refuse d'engager des négociations sur les salaires et le régime indemnitaire. Ces salariés exigent d'être rémunérés à la hauteur de leurs qualifications.

La réalité est une « smicardisation » des salaires indignes des métiers de la Recherche avec un niveau d'étude du Bac +2 à Bac +3 (en réalité recrutés à Bac +4 ou Bac +5) qui débute de 1,01 à 1,17 fois le SMIC et pour le doctorat de 1,3 à 1,43 fois le SMIC. Les emplois de chercheurs sont essentiels au dynamisme de la création scientifique et nécessaire au maintien et au développement de l'activité économique du pays.

Ce n'est pas moins de 172 millions d'euros qu'il manque pour leurs évolutions et leur reconnaissance dans des carrières attractives.

Il faut légiférer

Après Carlos Ghosn (Renault) et Carlos Tavares (PSA), c'est au tour de Paul Hermelin, PDG du groupe Capgemini d'affronter la détermination de militants CGT venus contester l'indétermination des 18% d'augmentation de revenus.

En ces temps où l'on nous ressasse qu'il faut faire des sacrifices, les PDG ça osent tout et c'est à ça qu'on les reconnaît... Face à ce nouveau scandale, les salariés de Capgemini se sont mobilisés avec l'Ugict-CGT et cela a permis de relancer des négociations salariales et le débat sur la rémunération des dirigeants des grandes entreprises.

Ce nouvel épisode montre qu'il est grand temps que les autorités prennent leurs responsabilités et légifèrent pour faire cesser ces dérives.

Uber et Pierre

Le Medef s'est inquiété des poursuites de l'Urssaf à l'encontre d'Uber pour requalifier ses chauffeurs en salariés, y voyant "une menace grave pour les nouvelles formes d'activité et d'emploi", et a alerté les pouvoirs publics sur les risques pesant sur les entreprises si elles étaient sanctionnées.

L'Urssaf ne fait pourtant que son travail en faisant valoir qu'il existe un "lien de subordination" entre les chauffeurs et la plateforme qui, de fait, doit être considéré comme un lien salarial. Alors que pour le Medef "le développement de nouvelles activités créées grâce à la révolution numérique est une opportunité pour la croissance et l'emploi".

Mais en quoi précarité et protection sociale au rabais sont-ils une révolution ?

Les exclus

« Pensez-vous que la jeunesse de votre pays a été marginalisée par la crise économique, c'est-à-dire exclue de la vie économique et sociale ? » Sur l'ensemble des vingt-huit pays de l'Union européenne, 57% des jeunes interrogés ont répondu oui.

La plupart des thèmes abordés dans le sondage (Eurobaromètre) réalisé en Avril (10 294 Européens âgés de 16 à 30 ans) montre une jeunesse française plus pessimiste que la moyenne (66%), mais moins que les Italiens (78%), les Espagnols (79%) ou les Grecs (86%).

Une majorité de jeunes (59%) jugent le système éducatif de leur pays adapté au monde du travail actuel, sauf dans neuf pays (dont Grèce, Bulgarie ou Chypre).

Les jeunes Européens sont peu enclins à la mobilité, 88% n'ont jamais voyagé dans un autre pays de l'UE pour étudier ou travailler.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Les Guignols voient Rouge

C'est une première depuis la création de Canal+. La décision a été prise par les élus du CE de la chaîne, après les récentes déclarations de Vincent Bolloré sur une possible perte opérationnelle de 400 millions d'euros des chaînes payantes de Canal+ en France cette année, et un risque de « faillite » de la filiale du Groupe Vivendi.

En activant son droit d'alerte, le CE demande officiellement à l'employeur des explications.

La réponse de la direction est attendue « dans un délai raisonnable » d'environ une quinzaine de jours, a déclaré Francis Kandel de la CGT. « Si ces réponses ne sont pas satisfaisantes, le CE nommera un expert qui sera mieux à même d'aller enquêter sur les comptes. »

Vous avez dit obligatoire ?

Plus d'un millier de personnes ont défilé le 21 Mai à Strasbourg, Mulhouse et Metz pour réclamer la sauvegarde du régime local alsacien-mosellan d'assurance santé, mis en danger par l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet de la loi sur la complémentaire santé obligatoire. Les syndicats CGT, CFDT, UNSA et CFTC, soutenaient ces manifestations. Héritier du système d'assurance maladie de Bismarck, ce régime constitue déjà une complémentaire santé obligatoire, financé uniquement par les salariés. La nouvelle loi impose aux entreprises de proposer à leurs salariés une complémentaire santé qu'elles doivent financer à 50%. Il est à craindre que les salariés Alsaciens et Mosellans paieront plus de cotisations que les autres, mais aussi que certains salariés en viennent à contester le régime local devant les tribunaux, en arguant d'une "rupture d'égalité" avec les salariés du reste de la France.

Sécurité et égalité territoriale

La Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité, qui rassemble plus d'une centaine de comités locaux, va saisir le Défenseur des droits pour « mise en danger des patients » et « non-respect de l'égalité territoriale ». La coordination qui milite en faveur de « l'accès à la santé pour tous, partout » conteste la fermeture de services dans les hôpitaux. Elle affirme qu'au nom des économies on fait prendre des risques aux patients et craint que la situation ne s'aggrave avec la mise en place, dans le cadre de la loi Touraine, des Groupements hospitaliers de territoire (GHT). Les distances vers l'unique établissement habilité à accueillir le malade seraient en effet souvent dangereusement augmentées et le renoncement aux soins aggravé.

Halte au feu

Les violences contre les femmes sont trop souvent cachées et étouffées dans la société.

Pourtant, les statistiques sur le lieu du travail sont alarmantes : 80% des femmes salariées sont régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes, 25% subissent des agressions sexuelles et il y a en moyenne 10 viols par jour. Et il ne s'agit que de la partie émergée de l'iceberg.

Lors de son congrès la CGT a amplifié ses efforts.

Elle interpelle le patronat et exige l'ouverture de négociations à tous les niveaux. Dans la Fonction Publique, le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 8 mars 2014 doit être évalué et mis en œuvre !